

OBJET GRAND PRIX DU ROMAN METIS 2012
FIXATION DE LA DOTATION RECOMPENSANT LE LAUREAT

DEVELOPPER DES EVENEMENTS
A CARACTERE REGIONAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL

Le Grand Prix du Roman Métis, prix littéraire international de la Ville de Saint-Denis, récompense un roman adulte de langue française qui met en lumière les valeurs de diversité, d'échanges et d'humanisme, symboles de l'île de la Réunion. Porté en collaboration avec l'association La Réunion des Livres (groupement d'éditeurs, libraires et professionnels du livre de l'île), il a pour objet de stimuler la vie littéraire réunionnaise, de renforcer les liens entre écrivains et éditeurs francophones, de favoriser des échanges internationaux entre auteurs professionnels du livre, et enfin de dynamiser le lectorat réunionnais, notamment dans le cadre du Réseau de Lecture Publique et du Projet Educatif Global.

Les lauréats du prix qui a été mis en place en 2010 sont :

- 2010 Maryse Condé pour son livre « *En attendant la montée des eaux* » paru aux éditions JC Lattès ;
une mention spéciale a été attribuée à Fouad Laroui pour son livre « *Une année chez les Français* » paru aux Editions Julliard ;
- 2011 Lyonel Trouillot pour le roman « *La belle amour humaine* » (Actes Sud) ;
une mention spéciale a récompensé une auteure réunionnaise, Catherine Pinaly, pour son roman « *Sur Feuille de Songe...* » (L'Harmattan).

Dans le cadre de ce prix, une cérémonie de remise du prix au lauréat aura lieu dans la première quinzaine de décembre 2012. Le lauréat recevra à cette occasion de la Ville de Saint-Denis un trophée mettant en valeur les principes humanistes portés par le prix, ainsi qu'une dotation de 5 000,00€, comme convenu dans le règlement du prix.

Je vous demande donc :

- d'approuver la dotation de 5 000,00€ pour 2012 qui permettra de récompenser le lauréat du Grand Prix Roman Métis de la Ville de Saint-Denis ;
- de m'autoriser à décerner le prix conformément au règlement en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 29 Septembre 2012

Délibération n° 12/5-10

**OBJET GRAND PRIX DU ROMAN METIS 2012
FIXATION DE LA DOTATION RECOMPENSANT LE LAUREAT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 12/5-10 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur PESTEL René Louis, 7ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Culture/Jeunesse /Sport.

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la dotation de 5 000,00 € pour 2012 qui permettra de récompenser le lauréat du Grand Prix Roman Métis de la Ville de Saint-Denis.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à décerner le prix conformément au règlement en vigueur.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20120929-12510-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2012

Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
04/10/2012

